

ment à conserver sa neutralité. On ne saurait trop louer notre ministre de cette attitude, car mettre un doigt, même pacifique, dans l'engrenage serait risquer d'y passer tout entier, le moment venu. Il ne faut pas compromettre notre Exposition pour laquelle nous faisons tant de sacrifices et pour le succès de laquelle le Maréchal s'est soumis. On sera heureux d'apprendre que le rapport de M. Krantz constate que tous les travaux nécessaires à l'accomplissement de cette grande œuvre seront prêts à l'heure et au jour dit.

(Autre correspondance)

Paris, 28 décembre 1877.

M. le général Borel doit savoir maintenant que la solution qu'il a voulu donner à l'incident de Limoges, n'en est pas une pour les hommes de la gauche. Tout au contraire, « l'appât vient en mangeant » dit-on ; c'est particulièrement vrai en ce qui concerne les républicains et les radicaux. Ayant déjà mangé un général de brigade, l'idée leur est venue de consommer un commandant en chef de corps d'armée, et qui plus est, un ancien ministre de la guerre.

Ils ont donc résolu de ne pas laisser l'incident de Limoges à l'état de fait isolé et de le rattacher à d'autres prétendus symptômes d'un coup d'Etat. Une tentative d'ensemble. Ils se sont fait écrire des lettres de Rennes, de Châlons, de Lille, dénonçant le commencement d'action militaire. La presse complaisante est chargée d'en tirer le meilleur parti possible. Vous allez voir les lettres, ou du moins leur contenu, paraître dans nos feuilles radicales.

Attendez-vous, par exemple, à être en face de véritables romans. On vous dira qu'à Rennes l'action était combinée avec le clergé et le cardinal archevêque ; qu'à Châlons le général Douay avait mobilisé tout le camp sans que personne en sût rien ; qu'à Lille le général Clinchant et son état-major n'avaient pas été mis dans le secret ; un officier étranger au premier corps était venu subitement à Lille, pour prendre, à la dernière heure, la direction des troupes ! Il avait mis dans son jeu les seuls officiers notés comme bonapartistes et légitimistes. Les républicains, y compris le général Clinchant, devaient être arrêtés ! L'intrigue a été dénoncée par une bonne âme qui ne voulait pas laisser coffrer des camarades, etc., etc.

Tout cela est insensé, mais tout cela se dit et se s'imprime, parce qu'il est nécessaire de grossir encore le prétendu péril que les républicains veulent avoir couru ; parce qu'il faut des prétextes aux représailles et aux vengeances qu'ils méditent ; parce qu'il faut un royaume d'Etat pour mettre M. de Rochefort en jugement, l'accuser de haute trahison et faire un exemple terrible (sic). Ah ! nous allons en voir de belles !

Encore ne sais-je pas si les meneurs s'arrêteront en si beau chemin et ne voudront pas viser plus haut. Aucune loi de raison ou de convenance ne semble capable de les arrêter dans leur rêve de démolition. Ils se sont emparés de l'administration, ils croient être bientôt les maîtres dans les parquets, ils espèrent disposer du Sénat à la suite des élections municipales qui vont avoir lieu ; cela ne les satisfait pas encore : il faut qu'ils portent la main sur l'armée et spécialement sur les grands commandements. D'abord, ils ont réclamé la destitution des généraux Bourbaki, Douay, Ducrot ; maintenant un de leurs organes, synthétisant leurs projets et en donnant le dernier mot, pose officiellement la question de la suppression même de ces grands commandements. Mais ceux-ci sont la base de notre organisation militaire actuelle ; par conséquent, ce que la gauche demande, c'est qu'à la veille peut-être des plus graves complications européennes, nous recommençons cet interminable travail de réorganisation qui nous laisserait à la merci d'un ennemi nous surprenant à l'improviste.

Pourquoi s'étonner, du reste, que ceux-là ne reculent pas devant de telles éventualités, qui ne craignent point d'ouvrir publiquement une souscription pour récompenser l'indiscipline dans l'armée ? Car l'idée de l'épée d'honneur au major Labordère a pris corps et, sous les yeux du gouvernement, le *Bébé* est chargé de l'offrir en conviant ses lecteurs à en faire les frais. Il serait impossible de comprendre la silence du pouvoir en face d'une pareille manifestation.

La 1^{re} Chambre a renvoyé hier « au premier jour » c'est-à-dire à une date indéterminée et qui peut ne venir jamais, le procès en diffamation intenté par M. de Broglie et de Fourton à la *Revue Républicaine*. Cet incident produit une impression énorme dans le monde judiciaire. Il est sans précédent et sans explication plausible. L'avocat de la *Revue*, Thévenin, a si bien compris son rôle dans cette affaire qu'il a exigé aux notes d'audience l'insertion textuelle des paroles prononcées par lui et desquelles il résulte qu'il obéissait à des ordres formels et reçus à l'instant du ministère de la justice. Le parquet n'a donc pas voulu prendre la responsabilité d'une intervention qui paralysait le droit des plaignants et suspendait l'action civile sans qu'il eût lieu d'appliquer l'axiome : « Le criminal tient le civil en état. »

Est-il possible de guérir les maladies mentales par un emploi judicieux de la musique ? Il y a eu dans beaucoup de

faire, si l'on en croit M. Ramboison, qui a repris ce beau sujet, dans la dernière séance du salon des œuvres complètes ses communications par des vues philosophiques du plus haut intérêt sur la nature et la portée de l'expression musicale. La conversation s'est engagée à la suite et qui avait pour objet l'ancienneté de certains instruments de musique et de certains airs populaires, a donné à la séance une grande animation, en même temps qu'une satisfaction de curiosité. Chacun sait que M. Ramboison vient de publier dans la collection Didot, les *Harmonies du son* et qu'il est passé maître en cette matière.

La seconde communication, par un contraste piquant et familier au salon des œuvres, avait, au contraire, un caractère militaire et économique bien marqué. Il s'agissait de l'aménagement des eaux en France, au point de vue industriel et commercial. M. Captier a fait preuve de connaissances spéciales, et, préparé de nos jours, en traitant de sujet avec une rare compétence.

DE SAINT-CHÉRON

INFORMATIONS

La Commission du budget, convoquée sur la demande de M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, s'est réunie vendredi à dix heures, au palais Bourbon.

Tous les commissaires présents à Paris assistaient à cette réunion.

M. Bardoux a soumis à la commission plusieurs propositions relatives à l'instruction publique. M. Cocher, sous-secrétaire d'Etat aux Finances était présent.

La *Patrie* croit savoir qu'on peut considérer comme inexact tout ce qui a été publié, en ces derniers temps, par des feuilles allemandes, sur de prétendues démarches du gouvernement anglais auprès de notre ministre des Affaires étrangères, et sur les diverses réponses attribuées à celui-ci.

M. Krantz a expédié, samedi matin, à tous les préfets et aux présidents des comités de province son rapport bis-annuel sur les travaux de l'Exposition.

M. Gambetta a quitté Gènes jeudi à une heure. Au départ, les délégués représentant le gouvernement, le préfet de la ville, le syndicat des principaux membres de la colonie française, l'ont accompagné à la gare. Un grand nombre d'habitants s'étaient joints au cortège.

M. Gambetta a quitté Nice vendredi matin, à sept heures, se rendant à Rome.

Nous apprenons, dit le *Bien public*, que M. Alfred Naquet, ancien député d'Apt, a rédigé et déposé hier, plaintes différentes et dont il a remis copie à M. le procureur de la République d'Apt, après les avoir adressées au ministre de l'Intérieur, au ministre de la Justice et à la commission d'enquête.

Des poursuites seront dirigées sous peu de jours contre tous ceux qui ont participé aux fraudes électorales qui ont signalé les élections de Vaucluse.

Mais pour que ces poursuites aboutissent, il est indispensable que, dans le plus bref délai possible, il soit pourvu au remplacement des procureurs de la République nommés par le 16 mai et qui siègent à la tête des parquets.

M. Alfred Naquet a fait jeudi une conférence à Rotterdam.

Il est attendu à la Haye.

Le nouveau confédéré va parcourir les villes de la Belgique, où il donnera des réunions, et rentrera ensuite à Paris.

L'Impératrice d'Autriche arrive à Calais lundi, se rendant en Angleterre.

On annonce qu'en vertu d'une décision du conseil des ministres, des poursuites vont être dirigées contre M. de la Brière, ancien sous-préfet, en raison des termes de la lettre de démission qu'il a adressée au Maréchal de Mac-Mahon.

Il est inexact que M. Cambon, préfet de Lille, ait donné sa démission et qu'il soit conséquemment question de le remplacer par M. Devoucoux, préfet du Tarn-et-Garonne.

M. Cambon va beaucoup mieux et ira rejoindre son poste sous peu de jours.

On dit que M. de Plouc, sous-gouverneur de la Banque de France, quitte ses fonctions. Il serait remplacé par M. Calmon.

M. le baron de Behr, préfet de la Haute-Garonne, a été pour diffamation, devant le tribunal correctionnel de la Seine. M. Hébrard, directeur-gérant du journal *le Temps*. L'affaire viendra devant la huitième chambre.

Une dépêche de Genève fait pressentir la mort imminente du peintre Courbet.

Sa situation ne permet d'espérer aucune amélioration.

Dans la nuit du 24 au 25 décembre le maître d'Ormans a été atteint d'une espèce d'hallucination voisine de la folie.

M. Delahaye, juge d'instruction, assisté de M. Lambquin, commissaire de police aux délégations judiciaires, vient de faire arrêter et écrouer à Mantes les sieurs M..., directeur d'un journal financier, C..., gérant et associé de M..., et un troisième personnage, L..., agent des deux premiers en Normandie.

Ces trois individus sont prévenus d'escroquerie et d'abus de confiance. Il résulte des renseignements que nous avons recueillis que c'est à la suite d'une opération faite par L..., qu'une plainte a été portée au parquet.

La justice a procédé à une enquête qui vient d'aboutir à l'arrestation de ces trois individus. Nous aurons bientôt à reparler de cette affaire, qui renferme des particularités curieuses.

Judi à Arles, un nommé Girard, secrétaire de commissariat central de police ayant eu une altercation avec quelques habitants, a tiré sur eux un coup de revolver. Personne heureusement n'a été atteint.

Le fait a provoqué un rassemblement nombreux, mais il s'est dispersé paisiblement en

prenant que le coupable avait été mis en prison. Une instruction est ouverte.

Une vente de charité est organisée en ce moment au ministère de la Justice au profit de l'œuvre générale des écoles professionnelles de Paris, sous le patronage de l'archevêque de Paris.

Un capitaine de vaisseau anglais vient de mesurer la profondeur de la mer dans l'Atlantique au 36° 63' de longitude de Greenwich. Il a trouvé l'effroyable profondeur de 43,880 pieds français ; plus de 15,000 mètres. Cette profondeur dépasse par conséquent la montagne la plus élevée de l'Himalaya.

La sonde qui a mesuré ce gouffre a mis neuf heures vingt-cinq minutes à descendre.

LE GÉNÉRAL POURCET, MARQUE D'ARMEUR.

On sait qu'après la dispersion de l'armée carliste et l'entrée de don Carlos en France, le gouvernement espagnol conféra au général Pourcet, sénateur et commandant la division de Bayonne, le titre de marquis d'Armeur.

Voici des détails sur le brevet qui lui a été remis :

« Ce brevet, exécuté par le dessinateur officiel, est un véritable chef-d'œuvre artistique, comme toutes les pièces de ce genre délivrées en Espagne lors des concessions de titres. »

« Il forme un p. fit cahier dont la reliure, en maroquin rouge, rappelle, par la finesse et l'élegance des fers, tout ce que les quinzième et dix-septième siècles ont fait de mieux en ce genre, où ils excellèrent. »

« La première page renferme l'écusson du général Pourcet. Suivant l'habitude espagnole, les quatre quartiers qui le composent, devraient être formés par les armes de son père, de sa mère, de sa grand-mère, de son arrière-grand-mère ; mais en France, beaucoup de familles ne font pas usage d'armes, et c'est dans les archives de la bibliothèque paternelle qu'il faut retrouver les armes des ancêtres paternels et maternels au général l'écusson. »

« Le d'Armeur espagnol a pu le reconstituer à l'aide des armes figurant dans des actes passés dans ce pays à différentes époques comme appartenant à des familles que leurs noms indiquent comme devant être celles de la mère, aïeule et bis-aïeule du nouveau marquis. »

« Le texte du décret royal, finement calligraphié sur les cinq ou six autres pages du brevet, est encadré dans d'admirables vignettes qui rappellent les principaux faits militaires de la vie du général Pourcet. »

« On y voit quelques épisodes de ses campagnes au Mexique, l'attaque du faubourg de Blois pendant la guerre de 1870-1871, on assiste au procès du maréchal Bazaine à Trianon, dans lequel le général Pourcet remplissait les fonctions de rapporteur. »

RENTÉE DU Tzar à SAINT-PÉTERSBOURG

On nous écrit de Saint-Petersbourg, le dimanche 18/21 décembre :

« Quel admirable spectacle vient de présenter la population de Saint-Petersbourg, recevant au retour le Tzar Alexandre ! »

Mais aussi combien de souvenirs furent assez heureux pour avoir diplomatiquement ménagé à leur pays des alliances et militairement des forces telles que, malgré des inimitiés puissantes, malgré des précédents désastreux, une guerre d'Orient put être entreprise et menée à bon fin !

En dépit du temps gris que nous avions hier, la ville avait un air de fête qu'on pourrait à peine décrire. Ce n'était pas les rues qui étaient les rues entières qui rayonnaient les couleurs nationales. Tous les palais, tous les hôtels possédant sur leur façade des saillies de quelque importance, balcons, galeries couvertes, porches etc., étaient ornés de draperies éclatantes, de tapis et même de dentelles.

Depuis la gare de Vassovje jusqu'au Palais-d'Hiver, les perspectives Ismailovsky et Voznessensky, la Grande-Sadovaja et la perspective de Nevsky étaient bordées d'une foule compacte dans laquelle se mêlaient indistinctement toutes les classes de la population.

Les troupes de la garnison de Saint-Petersbourg étaient rangées en haie, sans armes, d'un côté de la chaussée, et des musiciens militaires faisaient retentir l'air de leurs joyeux fanfons.

Au perron de la gare, l'Empereur a été accueilli par les acclamations des députations de la Noblesse, du Zemstvo et du Conseil municipal de la ville.

Les membres du conseil de l'Empire et du Sénat au grand complet s'étaient réunis dans un des salons impériaux de la gare pour souhaiter la bienvenue à l'Empereur. Dans un autre salon, un grand nombre de dames de la société s'étaient données rendez-vous et, au moment où le souverain et l'entourage lui fut agréablement surpris du cheer d'acclamations chaleureuses parti de ce groupe, en même temps que de tous côtés pleuvaient des fleurs et des bouquets. Le Tzar avait une parole gracieuse pour chacune des nombreuses personnes qui l'entouraient. Il donnait aux uns des nouvelles de leurs parents restés à l'étranger ; auprès d'autres, il s'inquiétait du sort des officiers blessés qu'il savait être dans leurs familles. Les acclamations reprenaient de toutes parts, lorsque l'empereur monta en train.

Sur la place semi-circulaire de la cathédrale de Kazan on avait construit pour le public des estrades en amphithéâtre adossées à la colonnade du temple. Les élèves de toutes les écoles civiles de Saint-Petersbourg étaient massés en groupes devant le péristyle. Sur ce point du parcours la foule était particulièrement compacte, car le cortège impérial devait y faire un temps d'arrêt pendant que l'empereur entrerait dans l'église pour adorer les saintes images et entendre les actions de grâces pour son heureux retour. Le cortège de la capitale, le métropolitain en tête, s'avança sous le porche, avec croix et bannières.

Sur la place du Palais-d'Hiver, depuis le grand arc de l'état-major, les troupes étaient massées en double haie. Les écoles militaires de toutes classes étaient groupées aux abords du palais.

Précedé par le préfet de la ville, à cheval, et suivi d'un nombreux cortège d'officiers de tout rang et de tout grade, l'Empereur s'avancait au petit trot, en train de découvrir, en compagnie du grand-duc Serge Alexandrovitch. Les deux voyageurs étaient en tenue de campagne, coiffés de casquettes.

Dernière le traineau de l'Empereur, venait la voiture de Mme la grande-duchesse Césarevna. Le cortège est arrivé au Palais-d'Hiver, à onze heures environ. Les foules qui s'étaient pressées sur son parcours se réunirent devant le palais, où une multitude innombrable stationna des heures durant, en chantant le *Dieu protège le Tzar!* et en faisant retentir l'air de formidables hurrahs.

Dans les rues qu'avait suivies le cortège impérial la circulation reprit et se rétablit quo vers midi.

La ville a passé toute la journée son air de fête. Les rues principales ornèrent d'aspect au véritablement brillant. La perspective Nevsky et la Grande-Morskaïa surtout, présentaient un coup-d'œil réellement féérique. Les manifestations enthousiastes ont eu lieu dans tous les théâtres.

Le Tzar s'est rendu au Théâtre-Français, dans la soirée. On y jouait au bénéfice de Mme Vigne ; mais la représentation fut interrompue à l'entrée du Souverain. Tous les artistes se présentèrent alors devant le public et commentèrent l'exécution d'un cantate, qui souleva un enthousiasme indicible. Les paroles étaient de M. Henri L'éguyer, administrateur du Théâtre. Michel, le musicien était de M. Mangeant, chef d'orchestre du théâtre.

M. Lugnet, Mme Tholer, Dica-Petit et Vigne personnifiant la Justice la Clémence et la Victoire chantaient les soli.

Cet hommage rendu par des étrangers a vivement touché le Tzar, qui a plusieurs fois témoigné l'émotion qu'il ressentait.

Ce magnifique intermède terminé, la représentation a repris son cours.

pendant quelque temps, conversation avec les jeunes gens, puis remonteront continuer ce festin si bien commencé.

Pendant ce temps, les jeunes gens avaient regagné le centre du village, puis s'étaient séparés. Deux d'entre eux, pour se rendre à leur domicile, avaient passé devant la demeure de leur M... et comme les chants continuaient de plus bel, ils s'y arrêtaient le nouveau.

A ce moment, le rentier parut à la fenêtre et déchargea sur les deux jeunes gens les quatre premiers coups d'un revolver qu'il tenait à la main et atteignit Cyrille Carrette au bras gauche.

M. le docteur Descarpenterie, appelé en toute hâte, a procédé à l'extirpation de la balle.

M... prétend, lui, que les jeunes gens ont pénétré dans son jardin, après avoir forcé la grille et en proférant des cris séditieux, et qu'il a tiré quatre coups de feu en l'air pour effrayer ceux qui prenaient pour des voleurs ; mais l'enquête faite hier n'a amené la découverte d'aucune trace d'effraction à la grille, ni d'aucune empreinte de pas dans le jardin.

Tels sont les renseignements que nous avons recueillis. C'est à la justice qu'il appartient maintenant de rechercher quelle est la version vraie, ou celle des jeunes gens ou celle de M....

Les exécutions continuent sur toute la ligne.

C'est le tour aujourd'hui des commissaires de police. Le Nord compte pour la seule journée d'hier sept décès fonctionnaires mis sur le carreau l'un trait de plume !

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier à 1 mois de prison et 30 francs d'amende, Jules D... dont nous avons annoncé l'arrestation pour vresse manifeste et bris de clôture.

Une désagréable surprise ! En rentrant de Vèpres, le jour de Noël, les époux Cartiot, habitants de Marcq, furent énormément pétrifiés.

Leur lit était tout bouleversé ; la pailleasse paraissait avoir été fouillée scrupuleusement et dans cette pailleasse, comme dans toutes les pailleasses qui servent de lit, reposaient incongnite et se croyant à l'abri des voleurs cupides, les économies du ménage.

Il se précipitèrent sur la pailleasse. En effet, elle était veuve du trésor. Un note... inattendu était venu s'emparer pendant son absence.

Le voleur s'était introduit dans la maison par une porte de derrière qu'on avait oublié de fermer. On n'a pu découvrir aucune indice de son identité.

Les vols à la pailleasse deviennent très-fréquents. Avis aux ménages qui économisent. Messieurs les voleurs ne se trompent plus sur leur cachette ; elle est éventée. Mais il y a un endroit devant la porte duquel les voleurs font faillite ; c'est la Caisse d'Épargne.

Les voyageurs des trains de Lille à Roubaix-Tourcoing et Monscron s'étonnent que les compartiments de seconde classe ne soient pas chauffés. C'est probablement le fait d'un oubli de la part de l'Administration du chemin de fer du Nord, car généralement sur toute l'étendue du réseau, les voitures de seconde classe sont chauffées. Cet inconvénient est d'autant plus remarquable et soulève des réclamations particulièrement justifiées de la part des voyageurs venant de Belgique qui, à Monscron, doivent laisser les wagons parfaitement chauffés, pour continuer leur route jusqu'à Lille dans des wagons d'autant plus froids qu'ils restent ouverts à Tourcoing pour la visite de la desane. « Progrès »

C'est dimanche 30 décembre 1877, à huit heures du soir, que doit avoir lieu à l'Hippodrome lillois la grande fête extraordinaire donnée par quarante gymnastes de premier ordre, avec un orchestre de cinquante musiciens, que nous avons annoncé.

Il y sera exécuté des exercices de force, de souplesse, d'agilité et de travail aérien.

Dimanche, à trois heures, à l'Hotel-de-Ville de Lille, salle des adjudications, distribution des prix d'encouragement accordés par le gouvernement aux membres des Sociétés colombophiles de Lille, Roubaix, Tourcoing, etc., etc., qui ont pris part au concours de poste aérienne, le 26 août, entre Belfort et Lille.

Les amateurs qui voudront y assister, devront justifier qu'ils appartiennent à une Société colombophile régulièrement constituée ou être munis d'une carte délivrée par le chef du génie de Lille.

Au mois d'octobre, une caisse de bijoux a été volée dans l'Hotel du commerce, à Valenciennes. Quelques jours plus tard, on apprenait que certains de ces bijoux avaient été vendus à la foire de Condé à plusieurs personnes, notamment à un bijoutier de Lille. On ne tarda pas à saisir ces bijoux, ce qui n'était pas à son tour du goût des acheteurs. Le vendeur avait disparu.

Hier matin, à la gare de Roubaix, le

bi-joutier revenant de Valenciennes, étonné en même temps que lui dans le train, et, arrivé à Lille, il se rendit chez les agents de service, qui l'arrêtèrent.

Cet individu se dit Américain. Il prétend qu'il vient pressé en ligne directe de la Nouvelle-Orléans, de polyglotte et coiffeur de famille, c'est-à-dire aristocratique des familles en voyage. Son nom n'est pourtant pas aristocratique, il s'appelle Alf. Gueulleton.

Quant au vol de bijoux, il ne se passe positivement, mais il prétend avoir acheté la boîte et les bijoux d'un individu qu'il ne connaît pas. Cette inconnu l'a chargé de vendre les bijoux. Il a vendu la boîte, mais il a conservé la clé.

Gueulleton a été conduit au parquet qui va instruire cette affaire.

Le 2^e conseil de guerre a prononcé le 26 les condamnations suivantes :

Trois ans de prison à Eymar Chabé, soldat au 8^e de ligne, pour désertion ; Cinq ans de prison à Arsène Messager, canonnier au 27^e d'artillerie, pour désertion avec empot d'effets ; Un an de prison à Amané Launay, soldat au 43^e pour vol au préjudice d'un militaire.

Voici, dit la Gazette, de nouveaux renseignements beaucoup plus précis sur le meurtre qui a été commis à la Groise et dont nous avons parlé dernièrement.

C'est samedi dernier, 22 décembre, vers six heures du soir, que la nommée Broux Victoire, veuve Denise, âgée de 38 à 37 ans, a été trouvée assassinée et jetée dans une petite cave dépendant de son habitation. Tout fait supposer que le crime a été commis dans la matinée à la même heure. Elle était, en passant, ont déclaré avoir vu entrer à huit heures et demie et sortir à dix heures moins un quart un étranger qui a pris la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.

Personne n'a entendu aucun cri, aucun bruit sensible en cela il n'y a rien de bien surprenant, car la maison de la veuve Denise, sise au *Royau de Lutz*, commune de La Groise, est éloignée d'environ quatre-vingt mètres de l'habitation la plus voisine ; elle a pignon sur rue avec cour close et barrière du côté de la route nationale n^o 86. De cette route, il est impossible de voir la petite ferme, qui est entourée de haies et de saules et qui ne se voit qu'en venant de la route de Groise et dont voici le signalement :

Taille élancée, cheveux noirs, yeux gris, un chapeau noir ou brun avec sautoir sur la tête et un cache-nez de couleur terne ; pantalon à carreaux ; gris-vert ; chaussures vernies.